



RESSOURCES HUMAINES

Procédure d'Autorisation d'Exercer

Calendrier des affectations / Lauréats des épreuves de vérification des connaissances

Un Arrêté du 9 février, publié au JO du 11 février 2024, vient « modifier le précédent arrêté relatif à l'ouverture des épreuves de vérification des connaissances pour les candidats à la procédure d'autorisation d'exercer (PAE) », qui datait du 20 avril 2023.

Pour mémoire, les médecins du travail titrés comme tels dans un pays hors UE peuvent entreprendre individuellement une procédure d'autorisation d'exercer (PAE) en France, afin d'y voir reconnaître leur diplôme. Cette procédure se déroule en deux temps : d'abord la vérification de leurs connaissances théoriques (qui doit leur permettre d'être lauréats des EVC, c'est-à-dire des épreuves de vérification des connaissances), avant une vérification de leurs connaissances pratiques dans le cadre d'un parcours de consolidation. Cette seconde étape pouvant alors se dérouler dans le cadre d'un recrutement spécifique de plusieurs années au sein des SPSTI (agrés pour l'accueil des internes).

C'est pour cette seconde phase que les SPSTI ont été invités encore tout récemment à se faire recenser auprès de leur ARS territorialement compétente et à informer leur DREETS, afin d'essayer de favoriser le recrutement des nouveaux lauréats.

En effet, il a été remonté que des SPSTI ont engagé des démarches contractuelles avec des candidats.

Présanse incite donc vivement ses adhérents à informer leur Drets et leur Agence Régionale de Santé de toutes ces situations, si ce n'était pas déjà le cas. Sans assurance quant à une parfaite prise en compte des informations remontées, il s'agit de donner néanmoins le maximum de chances à leur prise en compte effective.

L'Arrêté du 9 février modifie le délai au terme duquel les affectations seront définitives : elles interviendront donc finalement le 29 mars prochain. Les SPSTI ne pourront donc avoir de lauréats avant cette date dans leur structure. ■



MOUVEMENT

(63) Monsieur Jean-Yves RESCHE a quitté la gouvernance de l'AIST – La prévention active, et est désormais remplacé par **Monsieur Jean-Christophe JOURDY** aux fonctions de Président.